



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE LEVALLOIS

Caisse des Ecoles



Mardi 4 octobre 2022

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2022

Les points suivants figuraient à l'ordre du jour de cette séance :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 8 mars 2022
- Approbation du compte de gestion 2021 du Receveur Municipal
- Approbation du Compte Administratif 2021
- Affectation du résultat 2021
- Budget supplémentaire 2022
- Avenant N° 1 à la convention POLD avec la Ville et le CCAS
- Cession d'un véhicule de la Caisse des Écoles à une tierce personne
- Marché pour l'organisation de sessions de formation pour le personnel d'animation de la Ville
- Participation de la Caisse des Écoles aux séjours des clubs adolescents et préadolescents.

Approuvé à l'Unanimité

Convention de mise à disposition de moyens à titre gracieux entre la Caisse des Écoles et l'association Levallois Découvertes

La Caisse des Écoles offre des loisirs aux enfants, qui ont trouvé écho dans l'objet social de l'Association Levallois Découvertes. Les deux parties présentent une convergence d'actions qui les conduit à se rapprocher dans l'intérêt des Levalloisiens.

L'association Levallois Découvertes contribue à diversifier cette offre par les formules de loisirs et de voyages qu'elle propose aux enfants et jeunes de la ville.

La présente convention de moyens a dès lors pour objet de régir le partenariat entre la Caisse des Écoles et l'Association, en précisant notamment, les engagements réciproques des parties.

Dans le cadre périscolaire et extra-scolaire, des déplacements ont lieu sur les différents sites et centres de vacances.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention pour la mise à disposition de véhicules à l'association Levallois Découvertes.

Approuvé à l'Unanimité

Convention ville et Caisse des Écoles – Préinscriptions et facturation unique

Le dispositif de préinscriptions proposé aux Levalloisiens est à présent totalement intégré tant au niveau de la population qu'au niveau des services de la Ville.

Depuis la saison 2006/2007, ce dispositif s'accompagne du système de facturation unique centralisée.

En accord avec la Trésorerie Municipale, les paiements sont effectués sur un compte dénommé "Levalloisirs", cette régie de recettes étant habilitée à encaisser des produits non communaux.

Par délibération du 25 juin 2018, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles avait approuvé la convention fixant les modalités de mise en place de ce système pour une durée de trois saisons.

Il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler ladite convention et d'autoriser Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles, à la signer.

Approuvé à l'Unanimité

Fixation des durées d'amortissement d'immobilisation

A la demande du comptable public, il convient d'actualiser les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Celles-ci sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'Assemblée délibérante.

Approuvé à l'Unanimité

Approbation du règlement intérieur de la Ludothèque

Pour le bon fonctionnement de la ludothèque, il est nécessaire d'élaborer un règlement intérieur. Celui -si sera affiché dans l'enceinte de la Ludothèque ainsi que sur le site internet de la Ludothèque.

Il est proposé au Conseil d'Administration de d'approuver ce règlement et d'autoriser Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles, à le signer.

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BOURDET-MATHIS, lève la séance à 19 heures 30.